

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 12231 Numéro SIREN : 793 755 265 Nom ou dénomination : A & C EVENTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2019 sous le numéro de dépôt 71305



20190713052018

DATE DEPOT : 23/07/2019

N° DE DEPOT : 71305

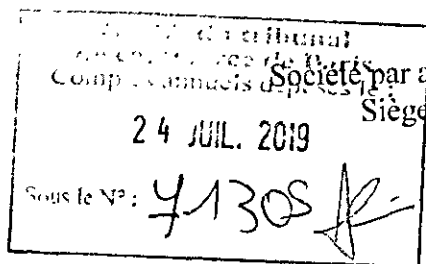
N° GESTION : 2013B12231

N° SIREN : 793755265

DENOMINATION : A & C EVENTS

ADRESSE : 34 rue de Tocqueville 75017 Paris

MILLESIME : 2018



A & C EVENTS

Société par actions simplifiée au capital de 3.000 €
Siège social : 34, rue de Tocqueville
75017 Paris
RCS PARIS 793 755 265

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUIN 2019

Chères Associées,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Nous soumettrons à votre suffrage notre projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le rapport de gestion du Président, le rapport du Commissaire aux Comptes, ainsi que les comptes, le bilan et les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur.

I - COMPTES SOCIAUX - PRESENTATION DES COMPTES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents qui vous sont soumis sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 233.691 € et les charges d'exploitation à 244.453 €, ce qui fait ressortir un résultat d'exploitation négatif de 10.675 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le poste « quote-part de résultat sur opérations faites en commun » fait apparaître le résultat de la filiale la SCI DU QUATRE SEPTEMBRE pour 11.165 € ainsi que la perte de la SCI LES HAUTS DE MONTMARTRE pour 10.735 €

En l'absence de résultat financier, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à (11.105) €.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel positif de 14.736 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 3.631 €.

II – RESULTATS – AFFECTATION

1- Affectation du résultat :

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 3.631 €, que nous vous proposons d'affecter :

- Au poste « Report à Nouveau » 3.631 €
- Total affecté 3.631 €

Il conviendra de constater que les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social et réitérer la volonté de voir l'activité de la Société se poursuivre.

2- Dividendes :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 exercices précédents.

3- Quitus :

Nous vous demandons de donner quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

III – ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice :

L'activité de location saisonnière continue de se développer grâce aux locaux commerciaux qu'elle loue à la SCI les Hauts de Montmartre. Elle a conclu un bail commercial en 2015 et a intégralement rénové ces locaux.

En outre, la société a pris à bail de nouveaux locaux situés 20 rue de la Michodière – 75002 Paris pour développer son activité. Après d'importants travaux de rénovation, les résultats sont très prometteurs.

Le concept rencontre beaucoup de succès, le taux moyen de remplissage était de 25 nuits par mois au minimum et la clientèle devient récurrente.

Toutefois les coûts des travaux ont généré une charge exceptionnelle temporaire, qui explique que les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

- Événements importants survenus depuis la clôture :

NEANT

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir :

Nous envisageons la conclusion de nouveaux baux commerciaux pour encore étendre notre activité et sommes activement à la recherche de nouveaux locaux.

IV- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce.

NEANT

V – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

VI - DELAI DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice :

	Article D 441-II. : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D 441-II. : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées		05										
Montant cumulé des factures concernées (préciser : HT ou TTC)		1629 euros ttc										
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (préciser : HT ou TTC)		0.62 % du ttc										
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 443-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels ☐ Délais légaux	☐ Délais contractuels ☐ Délais légaux
--	--	--

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : NEANT

Article D 441 I-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D 441 I-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 443-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels ☐ Délais légaux : oui					☐ Délais contractuels : oui ☐ Délais légaux						

VII – DEPENSES NON-DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au titre des charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

VIII – PARTICIPATIONS

La Société détient une participation dans la société SCI LES HAUTS DE MONTMARTRE à hauteur de 98% du capital et dans la SCI DU QUATRE SEPTEMBRE à hauteur de 98% du capital.

IX - MONTANT DES PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Conformément aux prescriptions du 3 bis de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier, nous vous précisons le montant des prêts à moins de deux ans que la Société a consentis à des entreprises avec lesquels elle entretient des liens économiques les justifiant :

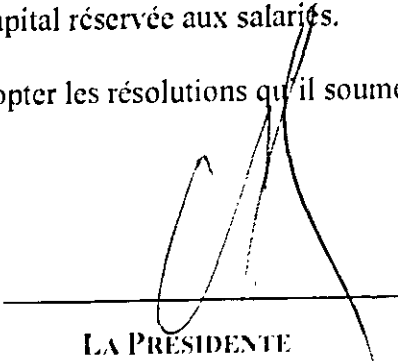
NEANT

X- OBLIGATION TRIENNALE DE PROPOSER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous vous rappelons qu'il résulte des dispositions légales en vigueur que lorsque le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale Annuelle constate que les actions détenues par le personnel de la société représentent moins de 3% du capital, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée tous les 3 ans dans les conditions fixées par décret pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés. Ce délai est poussé à 5 ans si, dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, une assemblée générale extraordinaire s'est prononcée depuis moins de 3 ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital (Loi 2012-387 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives). Nous vous précisons que par Réponse Ministérielle ZOCCHETTO (sen. 03/01/08), il a été précisé que cette disposition est applicable aux sociétés par actions simplifiées.

Nous vous rappelons qu'une augmentation du capital social a été proposée lors des délibérations de l'unique associé en date du 26 juin 2017, vous n'y avez pas donné une suite favorable. Les associés ayant été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis moins de 3 ans, il y n'a pas lieu, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, de convoquer les associés à l'effet de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés.

Votre Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.


LA PRÉSIDENTE
Andrea MAASS

A & C EVENTS
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 €
Siège social : 34, rue de Tocqueville
75017 Paris
RCS PARIS 793 755 265

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

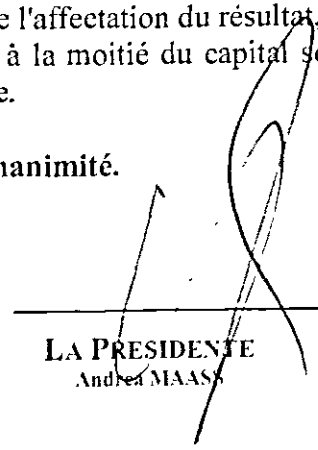
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence, l'exercice écoulé faisant ressortir un bénéfice de 3.631 €, que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Au poste « Report à Nouveau » 3.631 €
- Total affecté 3.631 €

Par ailleurs, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des 3 exercices précédents.

L'Assemblée Générale, en raison de l'affectation du résultat, constate que les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social et réitère sa volonté de voir l'activité de la Société se poursuivre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



LA PRESIDENTE
Andrea MAAS

A & C EVENTS

Société par actions simplifiée au capital de 3.000 €

Siège social : 34, rue de Tocqueville

75017 Paris

RCS PARIS 793 755 265

COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

Cetis
accepte

Certifiés Conformes
La Présidente
ANDREA MAAS

ATTESTATION

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS A&C EVENTS

Pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 12/02/2018, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	300 560.01 €
Chiffre d'affaires	233 690.52 €
Résultat net comptable	3 631.14 €

Elodie SECHET,
Pôle comptable.

Fait à Paris,
Le 30/04/2019.

Joël DECHENOIX,
Expert-comptable.

BILAN ACTIF

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	218 155	85 531	132 624	155
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		35 000	-35 000	-100
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 352	2 352		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 000	3 000	11 000	367
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	234 507	125 883	108 624	86
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 000	3 920	-2 920	-74
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)				
Autres (3)	31 039	22 877	8 162	36
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	34 014	9 310	24 704	265
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	66 053	36 107	29 945	83
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	300 560	161 990	138 570	86

(1) Dont droit à bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 3 000)	3 000	3 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	300	300		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-43 089	-44 647	1 557	3
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 631	1 557	2 074	133
SITUATION NETTE	-36 158	-39 789	3 631	9
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-36 158	-39 789	3 631	9
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	267 233	119 166	148 066	124
Avances et acptes recus sur cdes en cours		9 832	-9 832	-100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 657	57 416	-42 759	-74
Dettes fiscales et sociales	6 767	6 370	398	6
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	48 062	8 996	39 065	434
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	336 718	201 780	134 938	67
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	300 560	161 990	138 570	86

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

336 718

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	233 691	100	90 219	100	143 471	159
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	87				87	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	233 777	100	90 219	100	143 558	159
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	201 510	86	108 425	120	93 085	86
Impôts, taxes et versements assimilés	2 806	1	1 166	1	1 641	141
Salaires et traitements	8 014	3	7 528	8	486	6
Charges sociales	2 745	1	2 392	3	353	15
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	29 364	13	13 271	15	16 093	121
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	14		880	1	-866	-98
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	244 453	105	133 662	148	110 791	83
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 675	-5	-43 443	-48	32 767	-75
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée	10 735	5			10 735	
Perte ou bénéfice transféré	11 165	5			11 165	

(1) 21 et 22 de l'annexe A aux exercices antérieurs
(2) 21 et 22 de l'annexe A aux exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-11 105	-5	-43 443	-48	32 338	-74
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	15 657	7			15 657	
Sur opérations en capital			45 000	50	-45 000	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 657	7	45 000	50	-29 343	-65
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	921				921	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	921				921	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	14 736	6	45 000	50	-30 264	-67
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	260 170	111	135 219	150	124 950	92
TOTAL DES CHARGES	256 538	110	133 662	148	122 876	92
Bénéfice ou Perte	3 631	2	1 557	2	2 074	133

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

JEAN BESSON

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

A & C EVENTS

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 3 000 €**

**34, rue de Tocqueville
75017 PARIS**

RCS : PARIS 793 755 265

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

JEAN BESSON

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

S.A.S. A & C EVENTS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Assemblée Générale de la société A & C EVENTS,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A & C EVENTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

JEAN BESSON

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

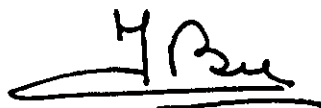
JEAN BESSON

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verrières-le-Buisson, le 24 mai 2019



Jean BESSON
Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF

	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	218 155	85 531	132 624	155
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		35 000	-35 000	-100
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 352	2 352		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 000	3 000	11 000	367
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	234 507	125 883	108 624	86
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 000	3 920	-2 920	-74
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)				
Autres (3)	31 039	22 877	8 162	36
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	34 014	9 310	24 704	265
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	66 053	36 107	29 945	83
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	300 560	161 990	138 570	86

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF

	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation en valeur en %	
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 3 000)	3 000	3 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	300	300		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-43 089	-44 647	1 557	3
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 631	1 557	2 074	133
SITUATION NETTE	-36 158	-39 789	3 631	9
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-36 158	-39 789	3 631	9
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	267 233	119 166	148 066	124
Avances et acptes recus sur cdes en cours		9 832	-9 832	-100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 657	57 416	-42 759	-74
Dettes fiscales et sociales	6 767	6 370	398	6
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	48 062	8 996	39 065	434
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	336 718	201 780	134 938	67
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	300 560	161 990	138 570	86

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

336 718

COMPTE DE RÉSULTAT

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	233 691	100	90 219	100	143 471	159
Montant net du chiffre d'affaires	233 691	100	90 219	100	143 471	159
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	87				87	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	233 777	100	90 219	100	143 558	159
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	201 510	86	108 425	120	93 085	86
Impôts, taxes et versements assimilés	2 806	1	1 166	1	1 641	141
Salaires et traitements	8 014	3	7 528	8	486	6
Charges sociales	2 745	1	2 392	3	353	15
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	29 364	13	13 271	15	16 093	121
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	14		880	1	-866	-98
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	244 453	105	133 662	148	110 791	83
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 675	-5	-43 443	-48	32 767	-75
Partes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée	10 735	5			10 735	
Perte ou bénéfice transféré	11 165	5			11 165	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

AETC - SAS A&C EVENTS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-11 105	-5	-43 443	-48	32 338	-74
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	15 657	7			15 657	
Sur opérations en capital			45 000	50	-45 000	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 657	7	45 000	50	-29 343	-65
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	921				921	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	921				921	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	14 736	6	45 000	50	-30 264	-67
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	260 170	111	135 219	150	124 950	92
TOTAL DES CHARGES	256 538	110	133 662	148	122 876	92
Bénéfice ou Perte	3 631	2	1 557	2	2 074	133

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées